

## **Commentaires et propositions de l'ASEVI : Association de Sauvegarde de l'Environnement à Villebon.**

Axe 1 : réduire nos consommations d'énergie

Tout d'abord, nous sommes étonnés que la thématique Énergie soit réduite, sur Villebon, à l'isolation des habitations et des bâtiments communaux ainsi qu'à une réflexion sur l'éclairage public.

Rien sur le développement potentiel d'énergies dites nouvelles, rien sur la récupération des chaleurs « fatales » ou « entropiques », rien sur la valorisation énergétique des déchets, rien sur de nouvelles règles dans le PLU qui introduisent des contraintes bioclimatiques ; actions pourtant évoquées dans le projet de la CPS.

Pour mémoire, nous vous rappelons que l'ASEVI n'a pas attendu que l'État impose aux collectivités locales de se doter de PCAET pour proposer aux Villebonnais un cadre de réflexion sur cette thématique (relire le VAV n° 147 d'octobre 2014 : Un atelier « Ville et Énergie » de quoi parle-t-on). Malheureusement, la MJC, après avoir tergiversé, a finalement refusé de prendre part à cette expérience et l'atelier est resté confiné à un petit nombre d'adhérents.

Aujourd'hui, 7 ans après, la municipalité invite les Villebonnais à faire des propositions sur un point particulier de la thématique. Eh bien, nous estimons que si elle souhaite réellement obtenir les objectifs de réduction des gaz à effet de serre visés par la CPS et réclamés par l'État, il faut élargir le champ des actions, et donc de la concertation, à tous les sujets de la thématique Énergie.

Quel est le pourcentage de réduction de la consommation énergétique induit par les actions envisagées sur les bâtiments communaux par rapport à la consommation énergétique totale de la commune de Villebon ?

N'y a-t-il vraiment aucune friche industrielle ou toiture d'entreprise sur la zone de Courtaboeuf, ou sur nos centres commerciaux, pour recevoir des panneaux photovoltaïques ou des capteurs thermiques ? aucune chaleur à récupérer de data center ou de processus industriels ?

Est-ce que notre PLU permettra à toutes nouvelles constructions d'éviter l'ombre des constructions voisines ?

N'y-a-t-il aucune possibilité de produire du biogaz sur notre territoire ? etc...

## Axe 2 : se déplacer mieux et moins

Outre des infrastructures à mettre en place, cette thématique devrait inclure des actions pédagogiques, auprès des scolaires (mais peut-être également auprès de la population), de sensibilisation à la consommation d'énergie (primaire et finale utilisée) des différents modes de transport (vélo, vélo électrique, voiture, bus, camion, train, bateau, tramway, téléphérique, avion) en fonction du taux de remplissage, des parcours (distance – vitesse), des types de motorisations. Cette sensibilisation devra également inclure les notions d'énergie primaire, de vecteur énergétique et d'énergies utile et perdue avec leurs impacts environnementaux respectifs.

Outre cette action pédagogique, à laquelle l'ASEVI est prête à participer, nous suggérons les quelques actions suivantes :

- Favoriser l'utilisation des transports en commun par le recours de navettes plus petites avec une diffusion plus large des horaires de passage et des circuits ;
- Favoriser l'utilisation du vélo en créant des ateliers d'apprentissage apprendre à monter à vélo (beaucoup d'urbains ne savent pas monter à vélo) et à respecter le code de la route pour les cyclistes ;
- Prolonger les pistes cyclables autour des rond- points, notamment celle venant de Saulx les Chartreux au rond- point Gutenberg à Villebon II.

## Axe 3 : aménagement durable et biodiversité

Parmi les objectifs opérationnels de cet axe, la municipalité a retenu d'adapter le PLU pour favoriser les infiltrations des sols et la végétalisation des espaces urbains. Cela se décline en 2 actions :

- Mettre en œuvre avec la CPS et le SIAHVY un plan de lutte contre les ruissellements et les inondations ;
- Lutter contre l'artificialisation des espaces (mise en place d'un coefficient d'imperméabilisation).

**Nous proposons de rajouter 2 autres actions :**

- **La restauration de zones humides et de zones d'expansion des crues remblayées ou détériorées mais sans être encore urbanisées.**
- **L'intégration dans le PLU d'une réglementation adaptée à l'hydrogéologie du territoire afin de ne pas impacter lors des constructions les écoulements d'eau souterrains.**

Nous rappelons également au groupe de travail chargé de ces actions, et particulièrement à son ou ses pilote(s) qu'il est assez surprenant qu'il(s) n'ait pas pensé à intégrer l'ASEVI dans ce groupe de travail. L'ASEVI coordonne les actions, dans le domaine de l'Eau, du collectif des associations de la vallée de l'Yvette. Elle est également membre de la CLE Orge-Yvette.

Nous conseillons à ce groupe de travail de se reporter aux nombreux articles du VAV rédigés par l'ASEVI sur ces questions depuis 2009 (VAV n°131). Puis VAV 144, 145, 146, 151, 156,161, 163,166, ainsi qu'à nos commentaires lors des différentes enquêtes publiques sur les PLU successifs, sur les aménagements de la résidence des Chênes, du parc de l'Atlantique, du projet de Parc de la Prairie ainsi que notre rapport d'enquête sur le PPRi et nos propositions à la municipalité et au SIAHVY dans le cadre du PRGE. **Il est certainement encore temps de rattraper cet oubli.**

Par ailleurs, pour ce qui concerne la préservation de nos milieux naturels et de la reconquête de la biodiversité, nous proposons :

- **De faire l'acquisition des parcelles boisées de la « Fontaine d'Yvette » (anciennement « vacantes et sans maitre ») vendues aux enchères par le Domaines en 2007 (?) pour les incorporer et agrandir le Bois des Gelles.**
- **Définir pour la sanctuariser, la zone naturelle sensible de 1ha sur le terrain de la DGA.**